

## **Vingt-cinquième session du Comité des forêts – Procédure de correspondance écrite**

### **Point 8.1.a: Mandat de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture**

#### **Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité**

Le Secrétariat se félicite des observations formulées par les Membres au sujet du point 8.1.a de l'ordre du jour, *Mandat de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture*. Il en a pris bonne note.

1. À sa cent soixante-quatrième session, le Conseil de la FAO a approuvé la proposition tendant à ce que la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci-après la Plateforme) soit hébergée par la FAO et a demandé que le mandat de la Plateforme soit examiné par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des forêts, le Comité du Programme et lui-même. Dans ce contexte, le document intitulé *Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques – Mandat* (COFO/2020/8.1.a) a été présenté au Comité des forêts en vue de recueillir ses observations. Le Secrétariat remercie celui-ci de sa contribution. Il a pris bonne note des observations et des autres éléments communiqués, qui seront intégrés dans les versions futures du document.

2. S'agissant de la mission et des objectifs de la Plateforme en matière de formulation de recommandations sur les politiques, de pratiques optimales et de directives volontaires, il est peut-être utile de rappeler que la Plateforme ne sera pas une entité juridique autonome ni un organe de la FAO à part entière. Elle facilitera l'échange de connaissances sur les pratiques optimales et les cadres d'orientation qui promeuvent le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture, dans les limites du mandat de la FAO. Ses recommandations ne seront pas contraignantes et leur application sera facultative.

3. En ce qui concerne le risque que certaines activités fassent doublon avec celles d'autres organisations internationales, il est important d'indiquer que la Plateforme, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, créera de fortes synergies avec des organisations internationales, notamment celles dont les domaines d'action sont liés aux technologies et à l'économie numériques (comme l'Union internationale des télécommunications, UIT). La Plateforme, qui sera spécialisée dans l'alimentation et l'agriculture, n'aura en aucun cas les mêmes activités ni le même mandat que d'autres organisations internationales. Elle aura pour objectif de renforcer la collaboration et, surtout, de sensibiliser davantage les organisations chargées de l'économie numérique aux questions ayant trait aux technologies numériques dans l'alimentation et l'agriculture. À ce titre, elle les incitera à intégrer ces questions dans leurs débats, sans toutefois préjuger de leurs activités ni les reproduire.

4. S'agissant des liens de la Plateforme avec les Organes directeurs de la FAO et de la mise en place d'un mécanisme de communication d'informations à l'intention des Membres de l'Organisation, le Secrétariat souhaiterait proposer que la Plateforme fasse rapport périodiquement au Conseil de la FAO, de sorte que tous les Membres puissent suivre ses travaux et évaluer la valeur ajoutée qu'elle apportera. En outre, si le Groupe des représentants intergouvernementaux estime que les directives volontaires émanant de la Plateforme ont des conséquences du point de vue des responsables politiques, il portera ces éléments, en tant

qu'il représente les Membres ou par l'intermédiaire du Secrétariat, à l'attention du Conseil de la FAO et/ou des comités techniques pertinents, selon qu'il conviendra.

5. En réponse aux questions sur la structure de la Plateforme et la répartition des responsabilités, le Secrétariat souhaite indiquer que les Membres appartenant au Groupe des représentants intergouvernementaux détermineront les points à aborder et les priorités, examineront l'analyse réalisée, adopteront les recommandations, les pratiques optimales et les directives volontaires, et porteront ces éléments à l'attention des Organes directeurs de la FAO, selon qu'il conviendra.

6. Pour ce qui est de la participation au Forum multipartite en ligne, le Secrétariat souhaiterait indiquer qu'il serait possible de s'inspirer du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition (une plateforme en ligne qui permet à des parties prenantes multiples de dialoguer au sujet de la sécurité alimentaire, dans le cadre de l'axe Développement économique et social de la FAO) afin de créer des synergies et de réaliser des économies. Cela permettra de faire participer au dialogue des acteurs nationaux et locaux, des petits agriculteurs et des petites entreprises alimentaires et agricoles du monde entier. Les dialogues du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition sont ouverts à tous, et tous les acteurs peuvent s'y inscrire. Dans ce contexte, leurs interactions et leur participation se déroulent dans le respect de la confidentialité des données. Dans la mesure où le Forum multipartite en ligne sera axé en particulier sur les questions liées au développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture, il serait possible d'inviter un certain nombre d'organisations, d'associations et d'ONG spécialisées à y participer, sous réserve de l'approbation du Groupe des représentants intergouvernementaux.

7. S'agissant du mécanisme qui doit permettre de réfléchir aux avantages et aux éventuels risques des technologies numériques du point de vue de l'alimentation et de l'agriculture, il convient de noter que les organisations internationales et les parties prenantes qui composent le Comité consultatif réaliseront des études et des analyses portant sur les divers aspects de l'incidence des technologies numériques, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Selon la problématique analysée, le Comité consultatif examinera et synthétisera les analyses et les éléments factuels les plus récents, et s'adressera au Forum multipartite en ligne pour obtenir des éléments supplémentaires et veiller à ce que l'approche adoptée soit ascendante. Le Comité consultatif présentera au Groupe des représentants intergouvernementaux des documents que celui-ci examinera. Tous les documents émanant du Comité consultatif seront publics, dans un souci de transparence et aux fins du partage d'informations.

8. S'agissant du budget de la Plateforme, il convient de noter que l'initiative sera financée au moyen de contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires (contributions extrabudgétaires). Le Secrétariat a entrepris d'élaborer un plan de financement durable. La Plateforme sera gérée par la FAO au titre de son mandat et au sein de son cadre institutionnel.

9. S'agissant de l'intégration des questions relatives aux effets des technologies numériques appliquées sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et les forêts, le Secrétariat souhaiterait indiquer que ces éléments figureront dans le mandat.